

Background paper prepared for the
Education for All Global Monitoring Report 2003/4
Gender and Education for All: The Leap to Equality

Rapport de suivi sur l'éducation pour tous 2003/4: Cas de la République du Bénin

Julien Guingnido Gaye
2003

This paper was commissioned by the *Education for All Global Monitoring Report* as background information to assist in drafting the 2003/4 report. It has not been edited by the team. The views and opinions expressed in this paper are those of the author(s) and should not be attributed to the *EFA Global Monitoring Report* or to UNESCO. The papers can be cited with the following reference: "Paper commissioned for the *EFA Global Monitoring Report 2003/4, The Leap to Equality*". For further information, please contact efareport@unesco.org

RAPPORT DE SUIVI SUR L'EDUCATION POUR TOUS 2003/04: CAS DE LA REPUBLIQUE DU BENIN

*Préparé par GUINGNIDO GAYE Julien, Statisticien-Démographe
Bureau UNFPA-Cotonou (Bénin)*

En 1975, le Bénin a adopté une réforme de son système éducatif en définissant une « Ecole Nouvelle ». Cette réforme a assigné trois grands objectifs à l'école : la démocratisation de l'enseignement, l'introduction du travail productif à l'école et l'adaptation de l'école aux réalités nationales.

La mise en œuvre de cette réforme a eu un effet positif sur l'école béninoise au cours des premières années qui ont suivi la réforme¹ avant de connaître un déclin à partir de 1983-1985, en partie à cause des crises politiques et sociales qui ont secoué le pays. Au titre des conséquences de la crise économique signalons la signature en 1989 par le Bénin avec les institutions de Bretown Wood de son premier programme d'ajustement structurel et le démarrage d'un programme de départs volontaires et ciblés de la fonction publique.

Ces événements ont eu des conséquences importantes et déterminantes sur la qualité et le volume de l'offre en éducation. De même, ils ont modifié sensiblement la vision des parents et des scolaires de l'école.

Ainsi, à titre d'illustration, dans l'enseignement primaire, le taux brut de scolarisation, après avoir atteint 62,2 % en 1983, a amorcé une tendance régulière à la baisse pour atteindre 49,7 % en 1990. Pour les filles, le taux brut de scolarisation qui n'était que de 27,7 % en 1975 est passé à 43 % en 1983 avant de retomber à 35,7 % en 1990. En 1988 et 1989, au plus fort de la crise sociale, les taux d'abandon dans l'enseignement primaire ont atteint le niveau record de 31 %.

Au total, ni la réforme de 1975, pas plus que les orientations issues du séminaire bilan de l'Ecole Nouvelle en 1981 n'ont permis d'atteindre les objectifs fixés. La précipitation dans la mise en œuvre de la réforme², la situation de crise économique sans précédent qu'a connu le pays ont contribué à déprécier l'offre en éducation. Par ailleurs, la paupérisation de la population a réduit considérablement sa capacité contributive aux charges de l'éducation. Le chômage massif et persistant des diplômés a découragé la demande.

La présente étude de cas essaie d'analyser les progrès réalisés et les facteurs ayant favorisé ces progrès. Elle est articulée autour de deux points principaux :

- Les performances du système éducatif béninois de 1990 à 2000 ;
- Les stratégies et politiques éducatives ;

¹ Accroissement rapide des effectifs de l'enseignement primaire, généralisation de l'enseignement secondaire et explosion des effectifs de l'enseignement supérieur

² Non respect des étapes de construction d'une réforme, généralisation hâtive de la réforme, absence de mécanisme efficace de suivi et de contrôle, insuffisance des ressources financières et matérielles ? etc.

En guise de conclusion, l'étude examine les perspectives pour l'éducation pour tous au Bénin.

I. LES PERFORMANCES DU SYSTEME EDUCATIF DE 1990 A 2000

Le système éducatif béninois comprend l'éveil de la petite enfance, l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire général, l'enseignement technique et professionnel, l'enseignement supérieur, l'éducation spécialisée pour les handicapés, l'éducation non formelle.

L'éveil de la petite enfance

Les enfants âgés de 3-5 ans constituent un groupe important au sein de la population³ du fait du niveau élevé de la fécondité. Ils ont représenté respectivement 12,5 % et 11,3 % de la population totale⁴ en 1992 et 2002, soit 614.436 enfants âgés de 3-5 ans en 1992 et 763.136 enfants en 2002.

Malgré l'importance de la demande, l'offre reste très faible. Selon les résultats du recensement de la population de 2002, le taux brut de préscolarisation est de 14,3% pour les garçons et de 12,9 % pour les filles. L'Etat consacre relativement de moins en moins de ressources à l'éducation préscolaire. Les informations statistiques disponibles sur ce sous secteur sont très partielles. Le privé s'y investit depuis l'ouverture du secteur en 1990 et offre une capacité d'accueil en forte progression. De 1993 à 1999, les effectifs sont passés, dans le public, de 13.165 enfants inscrits à 16.647. Dans le secteur privé, ils sont passés de 916 à 11.404 au cours de la même période.

L'Etat ne forme plus et ne recrute plus de personnel au profit de l'encadrement dans cet ordre d'enseignement. Or dans le contexte actuel du Bénin, la demande augmente sous l'effet de l'urbanisation rapide, du succès relatif de la sensibilisation des parents pour la scolarisation de tous les enfants et de l'accès plus grand des femmes aux activités génératrices de revenus nécessitant l'exercice d'un métier parfois loin du domicile.

L'enseignement primaire

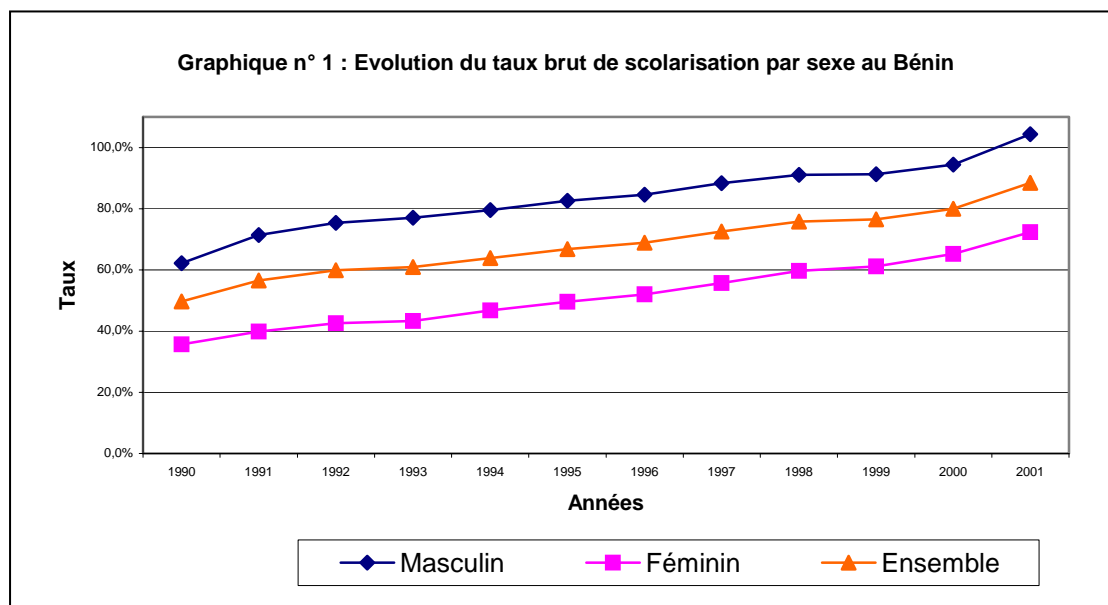
Les effectifs des enfants en âge d'être scolarisés dans l'enseignement primaire (6-11 ans) se sont accrus en moyenne au rythme de 3,6 % par an entre 1992 et 2002, passant ainsi de 892.752 enfants à 1.269.996 enfants.

Parallèlement et grâce au dynamisme du secteur privé, de 1992 à l'an 2000, le nombre de salles de classe est passé de 12.573 à 19.823 soit une augmentation de 57,7 %. Dans la même période l'effectif des élèves a connu un rythme de croissance annuel moyen de 7,2 %, soit deux fois plus vite que le taux de croissance des effectifs des enfants âgés de 6-11 ans, passant de 534.810 élèves à 932.422 élèves. Il en résulte un taux brut de scolarisation (TBS) en hausse continue à partir de son niveau le plus bas de 1990 : 49,7 % en 1990 et 80 % en 2000. Le TBS des filles a cru plus rapidement

³ Malgré la tendance à la baisse observée depuis bientôt vingt ans, le niveau de l'indice synthétique de fécondité mesuré en 2001 est de 5,6 enfants par femme.

⁴ Résultats des recensements généraux de la population et de l'Habitation de 1992 et 2002

que celui des garçons, réduisant substantiellement le grand écart observé entre la scolarisation des garçons et celle des filles : de 35,7 % en 1990, le TBS des filles a atteint 65,2 % en 2000.



Malheureusement, cette explosion des effectifs ne va pas de paire avec une amélioration de la qualité de l'enseignement en général. Le ratio élèves/maître ne cesse de croître : 36,2 élèves par maître en 1991 contre 52,6 élèves/maître en 1998. De même le pourcentage d'enseignants qualifiés est faible et tend à diminuer : 91,9 % en 1994 contre 71,3 % en 1998. En 2000-2001, l'évaluation⁵ des écoles par rapport aux normes « Ecole de qualité fondamentale » a révélé que seulement 48,8 % des classes sont construites en matériaux définitifs et 15,3 % des classes offrent une place assise par élève.

Sur la base des taux de rendement de 1998, on estime :

- le taux de rétention à 34 % pour les deux sexes et 28,1 % pour les filles ;
- le taux d'achèvement à 26,5 % pour les deux sexes et 23,1 % pour les filles.

Ces ratios font apparaître un niveau élevé de redoublement et de déperdition. Environ 66 % des enfants qui sont admis à l'enseignement primaire, abandonnent en cours de cycle, avant d'atteindre le cours moyen 2^{ème} année.

Les faibles rendements internes, notamment les déperditions scolaires, sont liés à plusieurs problèmes conjugués, dont :

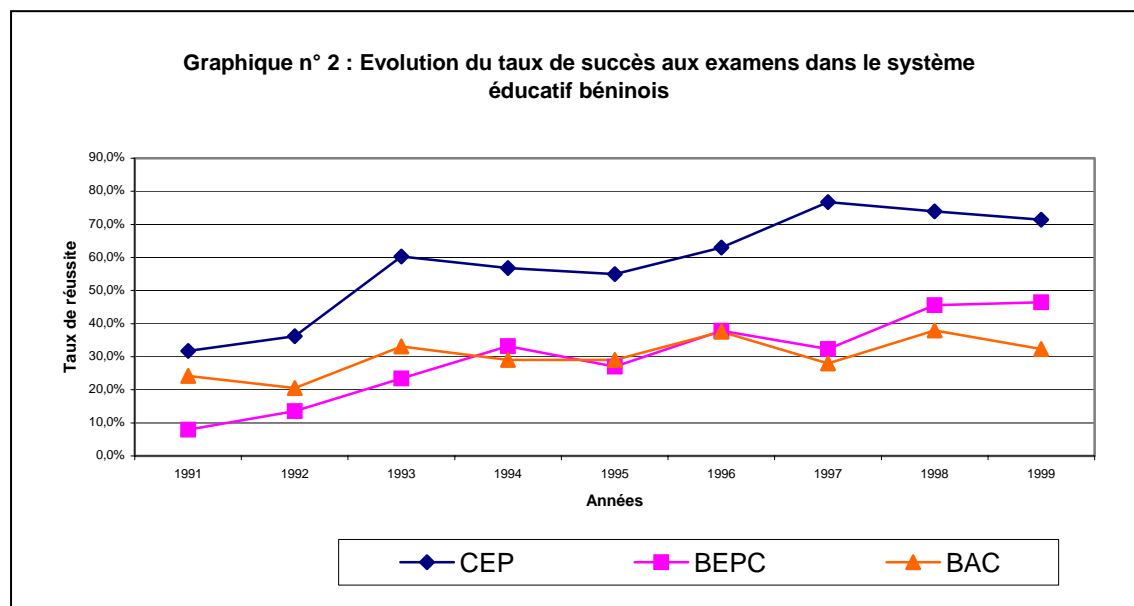
- la discontinuité scolaire caractérisée par l'existence dans de nombreux localités de cycle primaire incomplet, privant les enfants de la possibilité de terminer le cycle primaire⁶ ;

⁵ Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire (2003) : Rapport statistique de synthèse EQF-Bénin, Porto-Novo.

⁶ En 1999, environ 42 % des écoles n'ont pas les six niveaux du primaire

- la proportion de plus en plus grande d'enseignants communautaires sans formation initiale dont plus de 40 % sont titulaires du CEPE ou sont sans diplôme.

L'évaluation en 2003 de la réforme de l'enseignement primaire, composante pédagogie, a donné des résultats préoccupants dans l'enseignement public. Selon cette évaluation : "Fewer⁷ than ten percent of children can speak, read and write french at the levels expected in NPE (Nouveaux Programmes d'Etudes) materials in CI and CP. We noted also that students in CE1 encounter similar difficulties in French, were about 20 percent operate at required levels of mastery⁸."



Les fluctuations, ascendantes et descendantes, observées dans l'évolution des taux de réussite au CEPE témoignent de l'instabilité des performances de l'école primaire : en 2000 ce ratio a atteint 64 % puis a chuté l'année d'après à 49,6 en 2002. Les grèves répétées et de longues durées des enseignants du primaire public, pour des revendications financières, professionnelles et sociales, expliquent en partie cette faible performance qui risque à moyen terme de compromettre les attentes de la réforme.

Les enseignements secondaire général, technique et professionnel

Les statistiques sur les enseignements secondaire général, technique et professionnel sont assez frustrées et de qualité moindre que celles de l'enseignement primaire.

A partir des données disponibles, on peut estimer que la plus grande partie de la demande provient des nouveaux admis au CEP. Globalement les effectifs d'admis ont augmenté très sensiblement de 1992 à 2000 : 15.010 admis au CEPE en 1992 et 49 808 admis en 2000.

⁷ « Moins de 10 % des enfants peuvent parler, lire et écrire le français conformément aux niveaux prévus par les Nouveaux Programme de CI et CP. Il a été observé également que les élèves de CE1 rencontrent des difficultés similaires en français. Environ 20 % d'entre eux ont les niveaux de maîtrise requis ».

⁸ USAID (2003) : Evaluation of Benin's basic education reform pedagogical component, Bénin.

En 1996-97, il a été dénombré 40 637 élèves en classe de 6^{ème} de l'enseignement secondaire général pour 39.487 admis au CEPE en 1996. En tenant compte de la capacité d'accueil de l'enseignement technique et professionnel, on peut faire l'hypothèse qu'il existe, en gros, une capacité d'accueil en adéquation avec le taux de succès au CEPE. Mais cette offre est inégalement répartie sur l'ensemble du territoire.

D'une manière générale, on note que les effectifs des élèves des enseignements secondaires général, technique et professionnel ont connu une croissance très rapide au cours de la décennie grâce à l'importance de l'offre émanant du secteur privé.

Tableau n° 1: Evolution des effectifs d'élèves par niveau d'enseignement, 1992-1999

Effectif d'élèves	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99
Secondaire général	86 466	105 008	114 751	128 256	146 135	169 016	188 035
□ Public	82 515	98 480	107 248	118 149	134 337	152 561	167 196
□ Privé	3 951	6 648	7 503	10 107	11 798	16 465	20 839
Premier cycle	69 539	86 373	93 895	105 980	122 240	141 722	158 944
□ Public	66 435	80 983	88 320	98 401	113 212	129 289	142 302
□ Privé	3 104	5 390	5 575	7 579	9 028	12 443	16 642
Second cycle	16 930	18 755	20 956	22 276	23 895	27 294	29 091
□ Public	16 083	17 497	18 928	19 748	21 125	23 272	24 894
□ Privé	847	1 258	1 928	2 528	2 770	4 022	4 197
Technique et professionnel	8 936	10 160	10 115	11 167	12 136	16 929	20 744
□ Public	4 015	4 870	4 28	5 054	5 565	6 013	6 737
□ Privé	4 921	5 290	5 687	6 113	6 571	10 916	14 007

Source : Banque Mondiale, Région Afrique (2002) : le système éducatif béninois

Dans l'enseignement secondaire général, la part du secteur privé dans l'offre est passé de 4,6% en 1992-93 à 11,1% en 1998-99. Dans l'enseignement technique et professionnel, la part du secteur privé qui était de 55,1% de l'offre totale, a atteint 67,5% en 1998-99. Cependant, l'offre privée est surtout localisée dans les grandes villes. Ainsi, Cotonou et sa banlieue regroupent 78,4 % des effectifs du privé.⁹

Ces tendances traduisent d'une part la capacité du secteur privé à suppléer l'insuffisance de l'offre publique dans les localités où existe une demande solvable et d'autre part la volonté des parents d'élèves à investir plus pour l'éducation de leurs enfants.

Mais la qualité de l'offre est en dessous des exigences pédagogiques. Dans l'enseignement public pour lequel les statistiques sont disponibles, le taux de couverture de la masse horaire est faible. Elle commence à s'améliorer avec les subventions annuelles de l'Etat aux Associations de Parents d'Elèves : 65 % de taux de couverture en 2000, 67 % en 2001 et 79 % en 2002¹⁰. Le personnel enseignant

⁹ MENRS (1997) : Données statistiques enseignement secondaire général, année scolaire 1996-1997, Cotonou

¹⁰ MEPS (2003) : Les enseignements Primaire et Secondaire en marche, Cotonou, page 15.

compte une proportion élevée de vacataires et de nombreux collègues manquent d'enseignants qualifiés dans les matières fondamentales selon les séries.

Les résultats aux différents examens montrent bien le décalage entre les niveaux prévus et les niveaux de connaissance atteints par les élèves. Ainsi, de 1991 à 1999, les meilleurs taux d'admission au BEPC et au BAC se situent respectivement à 46,4 % en 1999 et 38 % en 1998.

L'Enseignement Supérieur

La demande en enseignement supérieur a connu une forte croissance au cours de la décennie passée. La rareté des emplois pour les titulaires du Baccalauréat et la nécessité de poursuivre plus longtemps les études en vue de se donner plus de chance sur le marché de l'emploi expliquent cette évolution accélérée. De même, la faiblesse de l'offre d'emploi à la fin du cycle universitaire contribue à accentuer la rétention des étudiants qui sont de plus en plus nombreux à recommencer le cycle dans d'autres facultés. Ainsi, les effectifs des étudiants ont doublé en moins de 10 ans, passant de 10 143 en 1992-93 à 21 073 étudiants en 1998-99¹¹.

Face à cette forte demande, l'offre n'a pas suivi, malgré la part de plus en plus importante imputable au secteur privé dont le poids¹² a évolué de 1,8% en 1992-93 à 20,5% en 1998-99.

Dans l'enseignement public, les infrastructures sont nettement insuffisantes, malgré l'ouverture d'une seconde université en 2001. Une évaluation faite en 2001-2002 indique que l'Université d'Abomey-Calavi compte 4.104 places disponibles pour 20.175 étudiants. Au niveau de l'encadrement, près d'une centaine d'assistants stagiaires ne remplissant pas les conditions pour assurer des cours dans l'enseignement supérieur y sont admis. Par ailleurs, malgré les programmes de formation des formateurs, le taux d'encadrement continue d'être très faible : 178 étudiants par professeur en 1999 et 208 étudiants par professeur en 2000. Le matériel didactique et de laboratoire fait défaut, les bibliothèques ne sont pas approvisionnées. Cette situation explique en partie le faible rendement interne de l'enseignement supérieur.

L'alphabétisation

La population du Bénin demeure analphabète en majorité : au sein des adolescents et jeunes (15-24 ans), le taux brut d'alphabétisation¹³ n'est que de 40,5% en 2002 avec un indice de parité de 0,54. Ainsi, les filles comptent relativement plus d'analphabètes que les garçons : le taux brut d'alphabétisation dans ce groupe est de 29,1% pour les filles contre 54% pour les garçons. Dans la tranche d'âge 6 ans et plus, le taux brut d'alphabétisation est évalué respectivement à 28,6% en 1992 et 37,7% en 2002¹⁴.

Cette faible progression de l'alphabétisation est liée d'une part à la régression de l'école vers la fin des années 80, à la léthargie des activités d'alphabétisation des

¹¹ MEPS, MESRS, METFP (2003) : Diagnostic Education pour tous, Rapport provisoire Cotonou

¹² Proportion des étudiants fréquentant des structures privées

¹³ Résultats du recensement général de la population et de l'habitation de février 2002

¹⁴ INSAE (2003) : Recensement Général de la Population, 1992 et 2002

jeunes et des adultes au cours de la décennie écoulée. En effet après avoir renoncé en 1990 à l'alphabétisation de masse au profit d'une stratégie fondée sur la recherche et l'offre de réponses adaptées aux besoins éducatifs spéciaux, ce n'est qu'en 2001 que le Bénin a adopté une Déclaration de Politique Nationale d'Alphabétisation et d'Education des Adultes.

II. LES POLITIQUES ET STRATEGIES EN MATIERE D'EDUCATION

La qualité de l'offre en éducation a subi le contre coup de la crise économique et sociale. Celle-ci a eu pour conséquence le bas niveau des taux de scolarisation, la désaffection des parents pour l'école et le recul de l'alphabétisation des adultes à la fin de la décennie 1980-1990. Cette image de l'école a pesé sur les travaux des Etats Généraux de l'Education en 1990 et inspiré l'élaboration de la Constitution de la République du Bénin. La recherche de consensus, l'adoption de plusieurs textes d'orientation ou réglementaires par le Gouvernement et la forte implication des secteurs privé, associatif et confessionnel ont favorisé la renaissance de l'école béninoise.

Parallèlement, la dynamique démographique soutenue de la population béninoise se traduit par une pression forte sur la demande scolaire. Entre 1992 et 2002, la population du Bénin a augmenté à un taux d'accroissement annuel moyen de 3,2 %. L'indice synthétique de fécondité, estimée en 2001, est de 5,6 enfants par femme¹⁵. Ce qui place le Bénin parmi les pays africains à fort taux de fécondité et de croissance démographique.

Par ailleurs, la grande mobilisation des organisations de la société civile et aussi des structures gouvernementales pour la sensibilisation des parents en faveur de la scolarisation de tous les enfants ont contribué à accroître, au cours de la décennie écoulée, la pression sur l'offre. Face à cette situation, des politiques, stratégies et mesures appropriées ont été mises en place.

Des dispositions d'ordre général

La Constitution de la République du Bénin, dans ses articles 10 à 14 précise les responsabilités de l'Etat et des collectivités dans l'éducation des enfants. De même, elle permet au secteur privé de concourir à l'éducation des enfants (cf. Encadré n° 1).

Plus tard en 1996, le Gouvernement, dans sa Déclaration de politique de population¹⁶, s'est fixé un certain nombre de priorités spécifiques dont : la gratuité progressive de l'accès à l'école, la garantie de l'égalité de chance pour tous, la lutte contre les déperditions et en particulier celles des filles, la généralisation de l'éducation en matière de population et à la vie familiale, la restructuration de l'apprentissage non formel et la création d'un cadre de dialogue et de concertation entre formateurs et employeurs.

¹⁵ INSAE et ORC-MACRO, 2002, *Enquête Démographique et de Santé au Bénin 2001*, Macro Calverton

¹⁶ Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi (1996) : Déclaration de Politique de Population de la République du Bénin, pages 51-57.

Encadré n° 1 : Extrait de la Constitution de la République du Bénin

Article 10 : toute personne a droit à la culture. L'Etat a le devoir de sauvegarder et de promouvoir les valeurs nationales de civilisation tant matérielles que spirituelles, ainsi que les traditions culturelles.

Article 12 : Toutes les communautés composant la Nation béninoise jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues parlées et écrites et de développer leur propre culture tout en respectant celles des autres.

L'Etat doit promouvoir le développement de langues nationales d'intercommunication.

Article 12 : L'Etat et les collectivités garantissent l'éducation des enfants et créent les conditions favorables à cette fin

Article 13 : L'Etat pourvoit à l'éducation de la jeunesse par des écoles publiques. L'enseignement primaire est obligatoire. L'Etat assure progressivement la gratuité de l'enseignement public.

Article 14 : Les institutions et les communautés religieuses peuvent également concourir à l'éducation de la jeunesse. Les écoles privées, laïques ou confessionnelles, peuvent être ouvertes avec l'autorisation et le contrôle de l'Etat. Les écoles privées peuvent bénéficier des subventions de l'Etat dans les conditions déterminées par la loi.

Les Etats Généraux de l'Education

Au cours des Etats Généraux de l'Education tenus en octobre 1990, les participants ont fait le diagnostic des maux dont souffre l'école béninoise et formulé des recommandations. Le diagnostic posé a porté sur plusieurs préoccupations¹⁷ dont :

- ❑ L'absence d'une planification rigoureuse de la mise en œuvre de la réforme.
- ❑ Le manque de ressources pour opérer une véritable démocratisation de l'enseignement.
- ❑ La dégradation des valeurs morales et le relâchement de la discipline scolaire.
- ❑ La marginalisation des communautés de base et surtout des parents d'élèves.

Au terme de ces états généraux, le Gouvernement a déclaré l'enseignement primaire, première priorité suivi de l'enseignement technique et professionnel et s'est fixé six objectifs :

- ❑ l'égalité de chance pour tous ;
- ❑ le renforcement de la qualité de l'école ;
- ❑ la réhabilitation de l'appareil institutionnel ;
- ❑ la formation à l'auto-emploi ;
- ❑ la régulation des flux à tous les niveaux ;
- ❑ et la maîtrise des coûts de l'éducation.

Ces différents objectifs seront traduits au fil des ans dans les réformes et les plans sectoriels.

La réforme de l'enseignement primaire

Dès 1993, la réforme de l'enseignement primaire a démarré avec comme défi, l'amélioration de l'efficacité interne et externe du système. La réforme vise le développement des compétences plutôt que l'accumulation des connaissances. Ainsi, les nouveaux programmes d'études résultent de l'intégration des savoirs et de la fusion d'une vingtaine de matières en six champs de formation : français, mathématique, éducation sociale, éducation scientifique et technologique, éducation artistique, éducation physique et sportive.

Au total quinze plans d'action ont été élaborés puis regroupés en trois grands volets : la réforme institutionnelle, la pédagogie et la planification¹⁸.

Par ailleurs, s'est également tenu, au cours de l'année 1990, les Etats Généraux de la culture, de la jeunesse et des sports. Cette assemblée a consacré la rupture avec la stratégie de l'alphabétisation de masse pour une stratégie de recherche de réponses adaptées aux demandes et autres besoins éducatifs en alphabétisation et éducation des adultes.

¹⁷ Ministère de l'Education nationale (1991) : Actes des Etats Généraux de l'Education, Cotonou, page 150.

¹⁸ Dossou Sulpice (2002) : La Direction de l'Enseignement Primaire, organisation, fonctionnement et perspectives In *Voyage d'études et d'échanges d'expériences au Togo des cadres du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire*, Porto-Novo.

Encadré n° 2 : Objectifs stratégiques fixés par le Forum Mondial sur l'éducation, Dakar, Sénégal

- *Réformer l'éducation pour permettre la réalisation des objectifs de développement national et régional, en se référant spécifiquement au développement social, culturel, économique et technologique.*
- *Réformer les contenus des programmes scolaires et améliorer la pertinence, la qualité et les méthodes d'enseignement, en nous concentrant sur les besoins des apprenants.*
- *Transformer le rôle de l'Etat ainsi que des structures et des fonctions des systèmes éducatifs pour faciliter la participation active des partenaires décisionnels aux processus d'apprentissage tout au long de la vie.*
- *Renforcer les capacités en matière de direction, gestion, recherche et système d'information dans le domaine de l'éducation .*
- *Renforcer les partenariats avec les ONG, la société civile et les partenaires du développement au niveau communautaire, national, régional, et international.*

Sur la base de ces différentes orientations, plusieurs dispositions administratives et budgétaires ont été prises par le Gouvernement au cours de la décennie 1990-2000. Il s'agit de :

- la restitution des écoles privées nationalisées à leurs propriétaires ;
- la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement primaire et l'introduction dans les programmes des concepts d'éducation en matière de population et d'éducation à la vie familiale ;
- l'ouverture effective du secteur au privé ;
- l'incitation des parents pour la scolarisation de tous leurs enfants, notamment les filles ;
- la prise en charge¹⁹ par l'Etat des frais d'écolage pour tous les élèves à partir de l'an 2000 ;
- la subvention aux associations de parents d'élèves des Collèges et Lycées pour le recrutement d'enseignants vacataires à partir de l'an 2000.

L'ouverture du secteur au privé a permis l'implication d'une gamme variée d'acteurs : mouvements associatif, ONG nationales, confessions religieuses, etc.

Le financement public de l'Education

L'accroissement du taux de prélèvement fiscal au Bénin au cours de la décennie a offert plus de possibilité de financement interne à l'Etat : ce taux est passé de 13% en 1992 à 17% en 1999. Pendant cette période, il y a eu sensiblement une réduction du déficit budgétaire malgré l'accroissement substantiel des dépenses publiques hors service de la dette : 16,7% du PIB en 1992 et 18,4% du PIB en 1998.

En dépit de cet environnement favorable, le budget de l'éducation, après avoir atteint 21,5% du budget de l'Etat hors dette en 1993, a connu une régression progressive pour se situer autour de 15,6% en 1999. Mais on note une amélioration de la part des dépenses du ministère chargé de l'éducation à l'enseignement primaire : 53 % en 1993 et 60 % en 1998. Cependant, en terme réel, il y a une quasi stagnation des dépenses par élève dans le primaire entre 1993 et 1998.²⁰ Cette contribution des ressources publiques au financement de l'éducation représente moins de 3% du PIB. Or certains travaux estiment qu'un niveau de dépenses publiques d'environ 6% du PIB serait indiqué pour répondre aux besoins du système²¹.

Enfin, l'amélioration du financement public de l'éducation dans le contexte du Bénin dépend d'abord de la volonté politique puis ensuite de l'amélioration des performances économiques et une meilleure consommation des ressources allouées dont le niveau peut être encore relevé.

¹⁹ Au cours de l'année 2002, l'Etat a consacré 2,7 milliards de FCFA à la prise en charge des frais d'écolage dans l'enseignement primaire public et 2,1 milliards de Fcfa à la subvention aux Associations de Parents d'Elèves.

²⁰ Banque Mondiale, Région Afrique (2002) : Le système éducatif béninois , performance et espaces d'amélioration pour la politique éducative

²¹ Banque Mondiale, Région Afrique op. cit. pages 16-17

EN GUISE DE CONCLUSION : LES PERSPECTIVES POUR L'EDUCATION POUR TOUS AU BENIN

Après les Etats généraux de l'éducation en 1990, le système éducatif s'est doté de documents cadres de référence en matière d'orientation dans chaque sous-secteurs. Ainsi, il convient de signaler :

- la réforme de l'enseignement primaire ;
- la réforme de l'enseignement secondaire général ;
- la réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- le plan stratégique de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (2002-2007) ;
- la Déclaration de politique d'alphabétisation et d'éducation des adultes au Bénin ;
- l'exonération des droits de douanes du matériel informatique pour favoriser l'usage de ce outil comme moyen d'apprentissage et pour promouvoir les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

La mise en place d'un Fonds de Développement de la Formation professionnelle continue et de l'apprentissage (FODEFCA), permet de dynamiser la formation continue au profit des secteurs privé et public. De même, les formations à distances se développent avec les NTIC.

Par ailleurs, le Bénin a élaboré au cours de la décennie écoulée un document sur les perspectives de développement à long terme (Bénin 2025) qui précise la vision partagée pour le Bénin à l'horizon 2025 dans les domaines de l'éducation. Le Bénin dispose donc de sérieux atouts pour atteindre les objectifs fixés au Forum Mondial sur l'Education pour Tous tenu à Dakar en 2000 si certaines conditions complémentaires sont remplies.

En effet, la situation du système éducatif béninois n'est guère reluisante. Les réformes sont appliquées de façon peu satisfaisante et les rendements internes et externes du système ne se sont guère améliorés. Pourtant les réflexions techniques essentielles ont été menées à terme avec succès.

En fait, l'école béninoise se trouve à une phase critique de son histoire compte tenu de l'ampleur de la demande, sans cesse encouragée par les acteurs de l'école, et les difficultés de l'offre à s'ajuster. L'avènement de la décentralisation donnant pleine compétence aux maires élus pour les enseignements maternel et primaire pourrait contribuer à un essor de ce secteur si toutefois les collectivités décentralisées prennent conscience de l'importance de l'éducation préscolaire pour la scolarisation des enfants.

Le niveau des ressources consacrées au système éducatif reste largement insuffisant et participe amplement au dysfonctionnement du système. Un choix politique s'impose pour clarifier le rôle de l'Etat dans le financement de l'enseignement primaire (première priorité) et l'organisation du système éducatif. L'alignement de la contribution de l'Etat sur l'évolution du PIB pourrait permettre de définir une base

plus stable pour les engagements du Gouvernement en matière de financement de l'éducation.

Toutefois, sur le plan technique, la fiabilité et la complétude des informations statistiques et la mise en place de base de données d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation du système éducatif à différents niveaux font défaut. Il est probable que l'insuffisance de ressources financières, matérielles et humaines, explique en partie cette situation. Mais le domaine de la planification est stratégique et mérite une attention particulière, car il conditionne la qualité des redressements et réajustements des politiques et programmes en cours d'exécution.

Enfin, l'insuffisance de l'engagement politique est manifeste au niveau du pouvoir législatif qui n'a toujours pas adopté une autre loi d'orientation de l'éducation. La loi sur l'Ecole Nouvelle de 1975 demeure toujours valide même si les différentes réformes entreprises après les Etats Généraux de l'Education en 1990 ne s'y réfèrent plus.

Au total, sans un engagement politique clair, le système éducatif aura du mal à satisfaire une demande de plus en plus importante et exigeante.